

Avancements au choix 2010 à EDF SA 2ème réunion de négociation du 9 décembre 2009

La Direction a une nouvelle proposition de budget pour passer d'un taux de RMPP (Rémunération Moyenne du Personnel en Place) de 3,9 % à un taux de 4,1 %.

On retrouve quasiment le taux de RMPP de 2009, mais avec une répartition différente, la Direction entendant le principe de privilégier les mesures générales dans une enveloppe constante donc au détriment des mesures individuelles.

Pour FO Energie et Mines, il est essentiel que les salariés aient, tant collectivement qu'à titre individuel, la part qui leur revient de la production des richesses résultant de leur travail.

FO Energie et Mines revendique des taux d'avancements clairement identifiés par collège au même niveau qu'en 2009.

[Voir et télécharger le tract FO Énergie et Mines](#)